



OFFRE D'EMPLOI

La Ville d'Annemasse recherche pour sa Direction Tranquillité Publique :

Un opérateur vidéo protection Policier Municipal (h/f) (gardien brigadier, brigadier-chef principal) pour son Centre de Supervision Urbain

Travail en soirée – nuit (17h00 – 01h45)

- recrutement par voie statutaire -

Annemasse, ville de 38 000 habitants, surclassée 40 à 80 000 habitants, se trouve au cœur d'un bassin de vie attractif, le Grand Genève (950 000 habitants), idéalement situé entre lac et montagnes et à deux pas d'une nature préservée. Riche de projets structurants qui contribuent à sa mutation, la ville connaît un dynamisme démographique, économique et urbain important.

Dotée de 750 agents et d'un budget de 85 M€, la Ville d'Annemasse développe depuis plusieurs années une démarche managériale inspirée des expériences d'entreprises libérées et nommée « LAB Collectivité » (Libérante, Agile et Bienveillante).

Si vous souhaitez en savoir plus sur la promesse employeur de la Ville d'Annemasse :

<https://www.calameo.com/read/00441008245ebb27ea483>

Rattaché au Pôle Tranquillité Publique, sous la responsabilité du Chef de Service du Centre de Supervision Urbain, l'opérateur de vidéo Protection assure la sécurisation préventive et curative des lieux, des espaces et des bâtiments publics dotés de vidéo protection.

Activités de l'opérateur de la Vidéo protection :

Observation et exploitation des images et informations issues de la vidéo protection

Veille événementielle.

Maintenance technique des équipements de vidéo protection en concertation avec le responsable technique du système de vidéo protection.

Maintenance fonctionnelle et organisationnelle du service.

Vidéo verbalisation.

Assurer une participation pour la tenue des astreintes vidéoprotection.

Gestion des bornes permettant l'accès ou la sortie de l'aire piétonne.

Compétences, savoirs de l'opérateur de vidéoprotection :

S'informer de l'évolution de la réglementation concernant la vidéo protection.

Savoir procéder aux extractions des images enregistrées dans le respect total de la réglementation et des procédures en vigueur.

Gérer la traçabilité et l'archivage des images.

Gérer la destruction des images en fonction de la réglementation et des procédures en vigueur.

Programmer et vérifier les masques et champ de vision en concertation avec le responsable technique du système de vidéo protection.

Signaler les pannes auprès des interlocuteurs compétents.
Alerter les responsables hiérarchiques sur les dysfonctionnements constatés sur les procédures.
Formuler des propositions d'optimisation des modes opératoires, des procédures et de l'exploitation du cycle des images.
Assurer la prise en compte et la transmission des consignes entre agents et auprès des responsables.
Participer à organiser les moyens techniques et humains pour assurer la continuité du service de vidéo protection.
Respecter les règles de droit en matière de vidéo protection et de protection des libertés individuelles.

Savoir-être de l'opérateur de vidéo protection :

Capacité à apprécier au mieux les risques et à transmettre les informations.
Être discret, réactif et concis lors de la transmission d'informations.
Capacité à assurer le suivi des missions confiées aux agents sur le terrain.
Assurer un strict respect des procédures et règles de confidentialité.
Avoir le sens du détail et l'esprit d'initiative.
Connaître les acteurs de la sécurité publique et les missions de chacun.
Être à l'aise avec les outils informatiques et technologiques.
Assurer des participations aux semaines d'astreintes vidéo.

Conditions d'exercice :

Temps de travail de 35 heures hebdomadaires, réparties sur 4 jours, du lundi au samedi.
Travail en soirée / nuit (17h00 - 01h45), certains week-ends et jours fériés, en journée possible.
Forte disponibilité.
Travail en milieu confiné, travail isolé possible.
Horaires postés.
Risque de fatigue visuelle, physique ou psychologique.

Poste ouvert aux :

Agents titulaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale (gardien brigadier et brigadier-chef principal).

Rémunération :

Titulaires : Rémunération statutaire, régime indemnitaire, CIA.

Avantages :

Prime de fin d'année, CIA, participation éventuelle de la Ville à la protection sociale (jusqu'à 600€/an), indemnité de résidence, titres restaurant, prise en charge par la Ville de l'adhésion au CNAS sous conditions, participation à l'abonnement de transport en commun (75%).

POSTE A POURVOIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Date limite de dépôt des candidatures : 1 juillet 2026

(Cachet de la poste faisant foi)

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidature (CV + lettre de motivation) par courrier postal à Monsieur Le Maire

Service des Ressources Humaines
B. P. 530 - 74107 ANNEMASSE CEDEX
ou

Via le site internet <https://www.annemasse.fr> (offres d'emploi)